

Valorisation écologique du Lidl Purpan

DEPARTEMENT : Haute Garonne (31)

Commune : Toulouse

Superficie : 0,8 ha



Date : Septembre 2025

Sommaire

1	Contexte de l'étude	5
1.1	Présentation projet	5
1.2	Hydrologie.....	5
1.2.1	Masses d'eau superficielles	5
1.2.2	Masses d'eau souterraines.....	6
1.3	Zonage environnemental.....	8
1.4	Situation par rapport aux connectivités écologiques locales.....	8
1.5	Trames vertes et bleues à l'échelle de Toulouse Métropole : OAP thématique « qualité environnementale »	9
1.6	Secteurs d'exposition au bruit.....	12
1.7	Eclairage.....	14
1.8	Energies renouvelables	14
1.9	Eaux pluviales.....	15
2	Diagnostic écologique	16
2.1	Les habitats et flore du site	16
2.2	Faune du site.....	21
2.2.1	Amphibiens.....	21
2.2.2	Avifaune	22
2.2.3	Mammifères	22
2.2.4	Insectes.....	22
2.2.5	Reptiles	22
3	Synthèse des enjeux écologiques.....	23
4	Préconisations environnementales pour favoriser la biodiversité du site	24
4.1	Rappel sur le contexte écologique	24
4.2	Valorisation écologique du site.....	24
4.2.1	Phasage des travaux	24
4.2.2	Aménagement pour la valorisation du site	25
5	Synthèse générale des mesures d'aménagement.....	35

Table des figures

Figure 1 : Plan de situation du site (Source : Géoportail).....	5
Figure 2 : Cartographie hydrographique du projet (Source : SIGES Occitanie)	6
Figure 3 : Données bibliographiques concernant les niveaux de nappe (source : SIGES Occitanie, s.d.)	7
Figure 4 : Extraits des résultats de l'étude géotechnique (source : AQUITERRA ISE, 2013).....	7
Figure 5 : Cartographie des zonages environnementaux (Sources : ADRET Nature, 2025)	8
Figure 6 : Cartographie des zones humides SIG (Source : ADRET Nature, 2025).....	9
Figure 7 : Cartographie des trames bleues de Toulouse Métropole (Source : : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole, 2024).....	10
Figure 8 : Situation du projet vis-à-vis des grands parcs métropolitains et connexions transversales inter-parcs (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole, 2024).....	11

Figure 9 : Cartographie des trames vertes et bleues et situation du projet vis-à-vis des connexions transversales inter-parcs (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole, 2024).....	12
Figure 10 : Cartographie des zones de bruit (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole).....	13
Figure 11 : Schéma d'aménagement pouvant permettre de limiter l'exposition aux bruits (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse métropole).....	14
Figure 12 : Schéma explicatif des trames noires (Source : extrait du PLUi-H de Toulouse métropole)	14
Figure 13 : Schéma d'un exemple de construction à énergies renouvelable (Source : extrait du PLUi-H de Toulouse métropole).....	15
Figure 14 : Schéma du potentiel d'infiltration (Source : extrait du PLUi-H de Toulouse métropole)	16
Figure 15 : Cartographie des habitats du site (Source : ADRET Nature, 2025)	17
Figure 16 : Photographie des arbres ornementaux côté impasse de Maubec (Source : ADRET Nature, 2025)	18
Figure 17 : Photographie de la plantation d'arbres fruitiers derrière le magasin (Source: ADRET Nature, 2025)	18
Figure 18 : Photographies de deux points de vue de la friche au Nord du projet (Source: ADRET Nature, 2025)	19
Figure 19 : Photo de l'Erable negundo (Source : ADRET Nature, 2025).....	19
Figure 20 : Photo du raisin d'Amérique présent sur site (Source : ADRET Nature, 2025).....	20
Figure 21 : Cartographie des espèces exotiques envahissantes sur le site et ses abords (ADRET Nature, 2025)	20
Figure 22 : Mesures de gestion de l'érable negundo (source : MNHN, GRDF, Fédération Nationale des Travaux Publics, ENGIE Lab CRIGEN, 2016)	21
Figure 23 : Mesures de gestion du Raisin d'Amérique (source : MNHN, GRDF, Fédération Nationale des Travaux Publics, ENGIE Lab CRIGEN, 2016).....	21
Figure 24 : Cartographie des enjeux (Source : ADRET Nature, 2025).....	23
Figure 25 : Plan de l'OAP 5D - Purpan (Source : Toulouse métropole).....	24
Figure 26 : Période de reproduction des différents taxons faunistiques (Source : ADRET Nature).....	25
Figure 27 : Extrait du plan de masse et des arbres conservés et plantés (source : Alexandru POPICA Architecte, 2025).....	26
Figure 28 : Exemple de requalification des sols vivants au LIDL d'Auterive (Source : photo ADRET Nature, 2025).....	27
Figure 29 : Plan du projet de réaménagement (Source : Architecte Alexandru POPICA, 2025).....	28
Figure 30 : Exemple d'une dépression en eau temporaire (Source : ADRET Nature, 2025).....	28
Figure 31 : Photographie d'une noue pluviale infiltrante au sein d'un site LIDL existant (Source : VALORIS Géomètre-Expert, 2024)	29
Figure 32 : Extrait du plan de façade du futur projet (adapté de : Alexandru POPICA Architecte, 2025).....	29
Figure 33 : Exemples de gîtes à chauve-souris (Source : Symbiosphère, 2022)	30
Figure 34 : Exemple de nichoirs à oiseaux intégrés aux bâtiments (source : guide bâtiments durable Brussels, s.d. ; Symbiosphère, 2022).....	30
Figure 36: Photographie d'une mésange bleue et d'un merle noir pris en zone urbaine dans l'agglomération toulousaine (Source : ADRET Nature, 2025).....	30
Figure 36: Photographie d'un hôtel à insecte au Lidl d'Auterive (31) (Source : ADRET Nature, 2025)	31
Figure 37 : Clôture avec passage pour la petite faune (Source : Bruxelles Environnement)	32
Figure 38 : Panneau de sensibilisation au Lidl d'Auterive (Source : ADRET Nature, 2025).....	32
Figure 40 : Cartographie avec les liaisons douces aux abords du projet (Source : Google maps)	33

Figure 41 : Candélabres solaires au Lidl d'Auterive (Source : ADRET Nature, 2025).....34

Liste des tableaux

Tableau 1 – Calendrier des prospections..... 16

Tableau 2 : Espèces floristiques présentes sur le site (Source : ADRET Nature, 2025)..... 17

Tableau 3 : Liste des espèces exotiques envahissantes sur le site (Source : ADRET Nature, 2025) 19

Tableau 4 : Liste des espèces d'oiseaux inventoriées sur site (Source : ADRET Nature, 2025)..... 22

1 Contexte de l'étude

1.1 Présentation projet

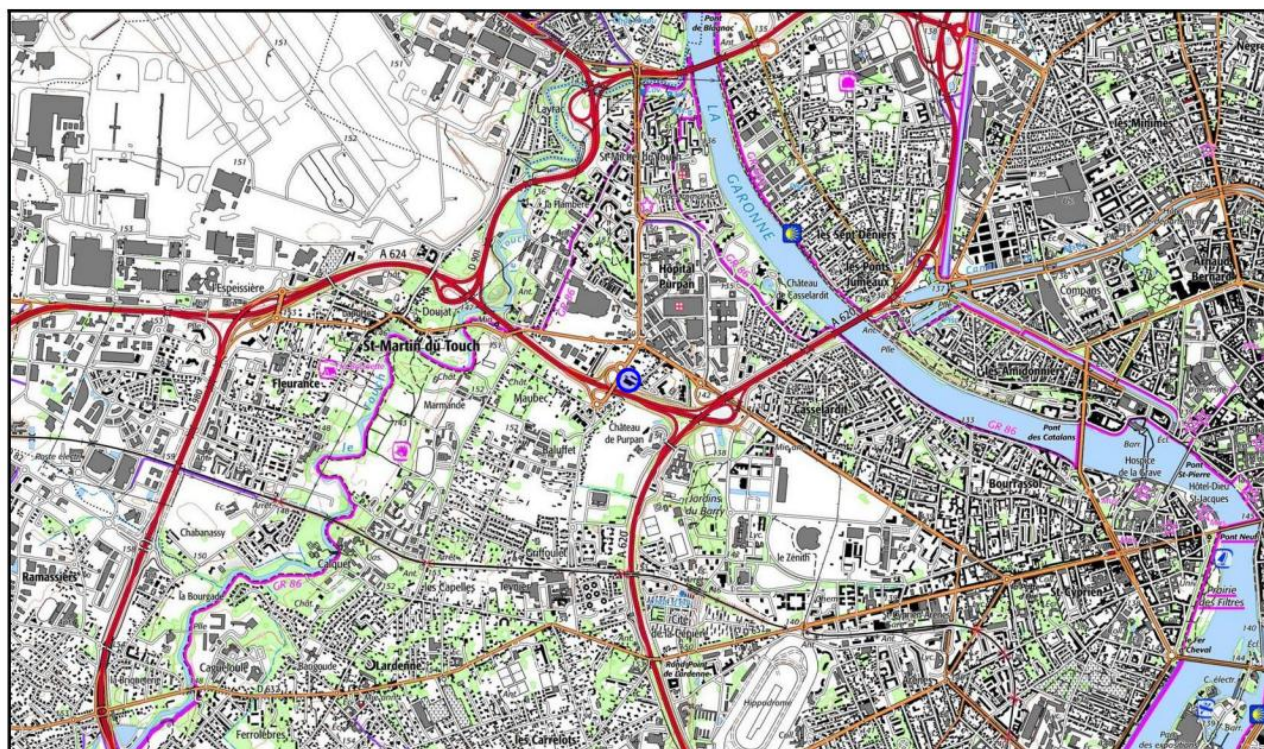
Le projet de Lidl Purpan est actuellement de prévoir un agrandissement du parking actuel avec des aménagements d'amélioration écologique.

La zone est localisée à l'Ouest du centre Toulousain (31), impasse de Maubec 31300 Toulouse. Le Lidl se situe à proximité de l'A624 et de l'Hôpital de Purpan.

La zone d'étude comprend un bâtiment commercial ainsi que ses annexes et routes/parkings. Une friche fait aussi partie du site.

Géofoncier

Plan de situation



Echelle : 1 / 25000
Projection : RGF93 Lambert 93

Edité le : 22-07-2025 9:16 (UTC + 1) Commune : Toulouse (31)
Edité par : SELARL VALORIS GEOMETRE-EXPERT

0 200 600m

Figure 1 : Plan de situation du site (Source : Géoportail)

1.2 Hydrologie

1.2.1 Masses d'eau superficielles

Le projet se situe entre le Touch à 800m à l'Ouest du site et à 1km de la Garonne à l'Est du projet.

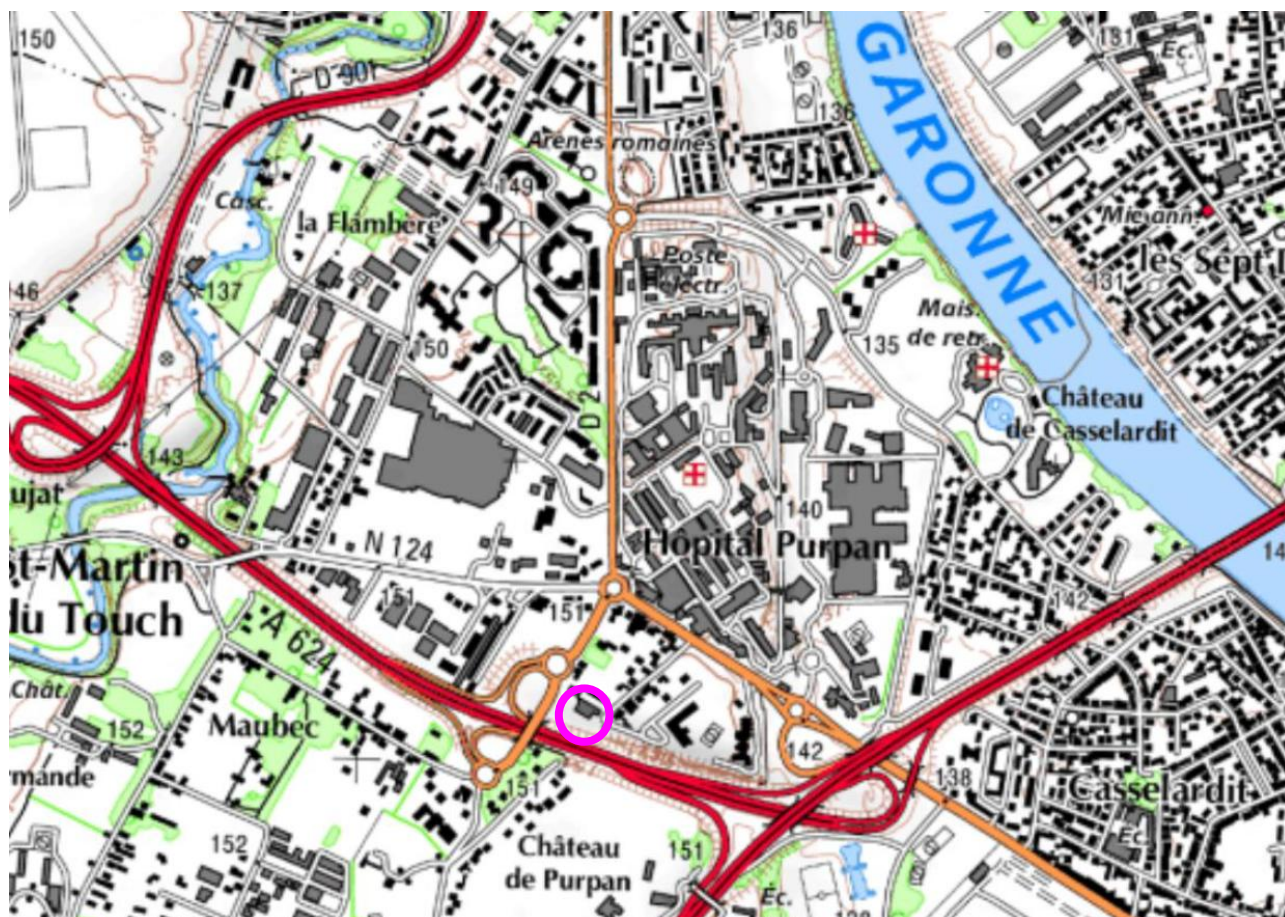


Figure 2 : Cartographie hydrographique du projet (Source : SIGES Occitanie)

1.2.2 Masses d'eau souterraines

Selon les données bibliographiques du SIGES Occitanie, les nappes d'accompagnement des cours d'eau se situent entre 145 et 150mNGF autour du projet (cf. figure 3). Ces données ont été corroborées par l'étude géotechnique et le suivi piézométrique réalisés en 2012-2013 par le bureau d'études géotechniques AQUITERRA ISE (cf. figure 4).

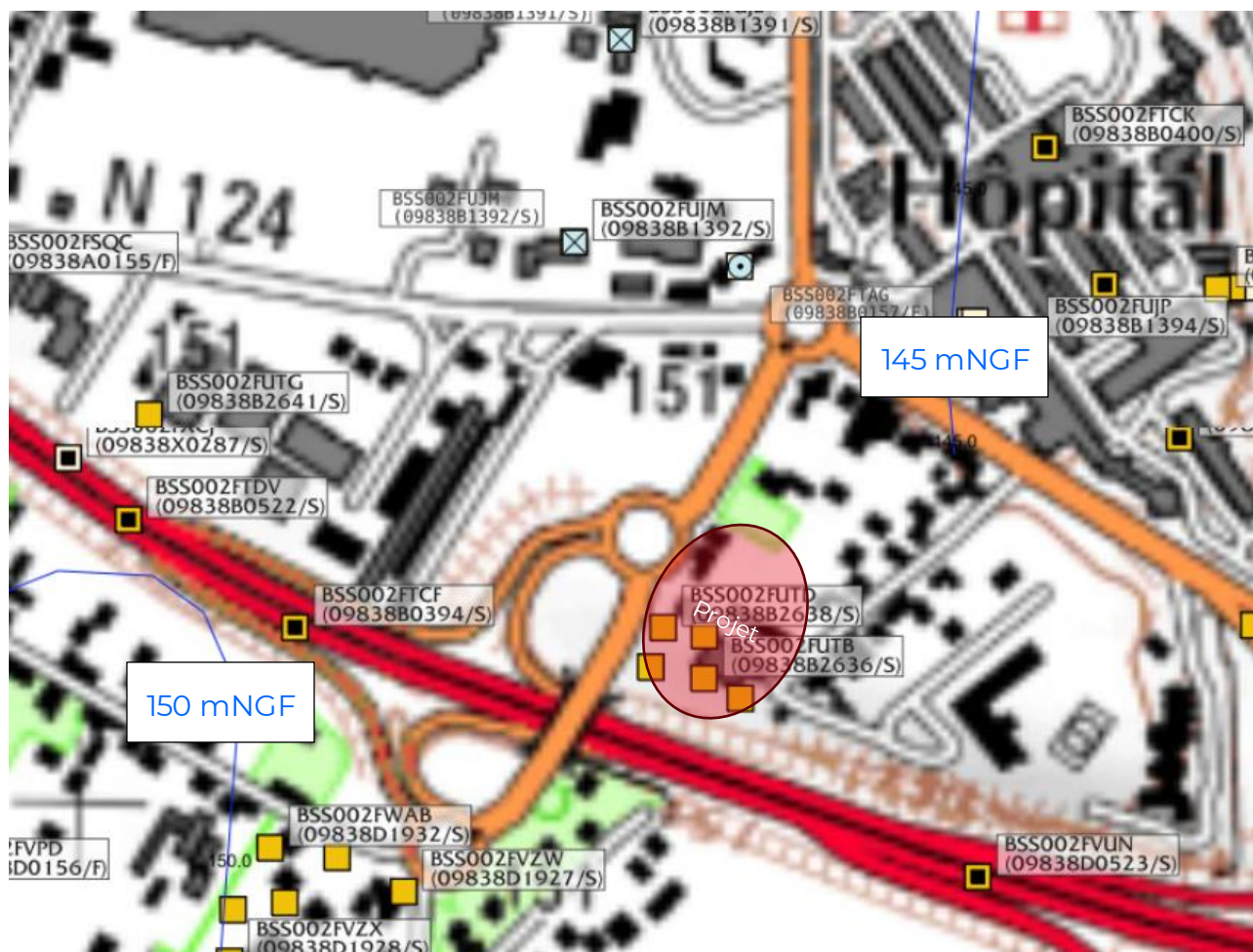


Figure 3 : Données bibliographiques concernant les niveaux de nappe (source : SIGES Occitanie, s.d.)

AQUITERRA I.S.E. – 33 MERIGNAC

Dossier 12-246 ind 1

2.4 – Données hydrogéologiques

Lors de la réalisation de nos sondages, aucun niveau de nappe au sens strict n'a pu être mis en évidence sur les 6 premiers mètres en forage au droit de SP1 et de SD2 en période estivale (août 2012). On note que le rapport SORES mettait en évidence sur les fouilles à la pelle l'absence de nappe sens strict sur les 4 premiers mètres à la même période (août 1998).

Seule des traces d'humidité (cf rapport SORES) et des rétentions d'eaux (cf SP1 équipé en piézomètre) en fin de forage ont été relevés entre 3,20/3,60 et 4,30 m/T.A lors des sondages.

Enfin, des recherches bibliographiques ont mis en évidence sur un piézomètre proche une nappe dont le niveau piézométrique fluctuait entre 146.8 et 147.8 NGF de 2004 à 2008. Ce piézomètre est situé au sud de la rocade A624 qui constitue une tranchée située 4,00 à 5,00 m/T.A en limite et contrebas du site, correspondant aux cotes 146,9 et 145.9 NGF environ.

Le relevé effectué le 30/09/2012 en PZ1 était sec à 6,00 m/T.A soit 144,9 NGF.

Le relevé effectué le 21/01/2013 en PZ1 était sec à 6,00 m/T.A soit 144,9 NGF.

L'ensemble des observations laisse supposer l'existence de circulations vagabondes au sein des alluvions stratifiés (niveaux plus ou moins argileux) justifiant de l'humidité des graves en profondeur. Seul le suivi piézométrique sur un cycle représentatif (hautes eaux, février mars) permettrait d'exclure avec certitude toute interférence d'une nappe avec les sous-sols.

Figure 4 : Extraits des résultats de l'étude géotechnique (source : AQUITERRA ISE, 2013)

1.3 Zonage environnemental

Ce secteur périurbain est façonné par les infrastructures routières et le maillage urbain qui empiète sur les zones agricoles. Les flux biologiques sont donc perturbés, voire interrompus, par les nombreux aménagements et du milieu urbanisé dans lequel se trouve le projet. Cependant le site se trouve à 1 km de la Garonne qui correspond à un corridor écologique majeur. De même, le projet se situe à :

- 800m à l'Est d'une ZNIEFF de type 1 : « Le Touch et milieux riverains en aval de Fonsorbes » n°730030487
- 1km à l'Est d'une ZNIEFF de type 1 : « La Garonne de Montréjau jusqu'à Lamagistère » n°730003045
- 1km d'une ZNIEFF à l'Est d'une ZNIEFF de type 2 : « La Garonne et milieu riverains, en aval de Montréjau » n°730010521

Il est donc pertinent dans ce contexte de favoriser la biodiversité et les trames vertes et bleues au sein du site de l'étude.



Figure 5 : Cartographie des zonages environnementaux (Sources : ADRET Nature, 2025)

1.4 Situation par rapport aux connectivités écologiques locales

Le projet se situe entre des trames vertes et bleues identifiées par Toulouse Métropole au sein des règlements du PLUi-H (cf. paragraphes ci-après). D'après les données SIG, aucune zone humide ne se trouve sur l'emprise du projet, il sera donc judicieux de mettre en œuvre pour ce projet certains aménagements de valorisation écologique pour correspondre aux objectifs de Toulouse Métropole en matière de trame verte et bleue.



Figure 6 : Cartographie des zones humides SIG (Source : ADRET Nature, 2025)

1.5 Trames vertes et bleues à l'échelle de Toulouse Métropole : OAP thématique « qualité environnementale »

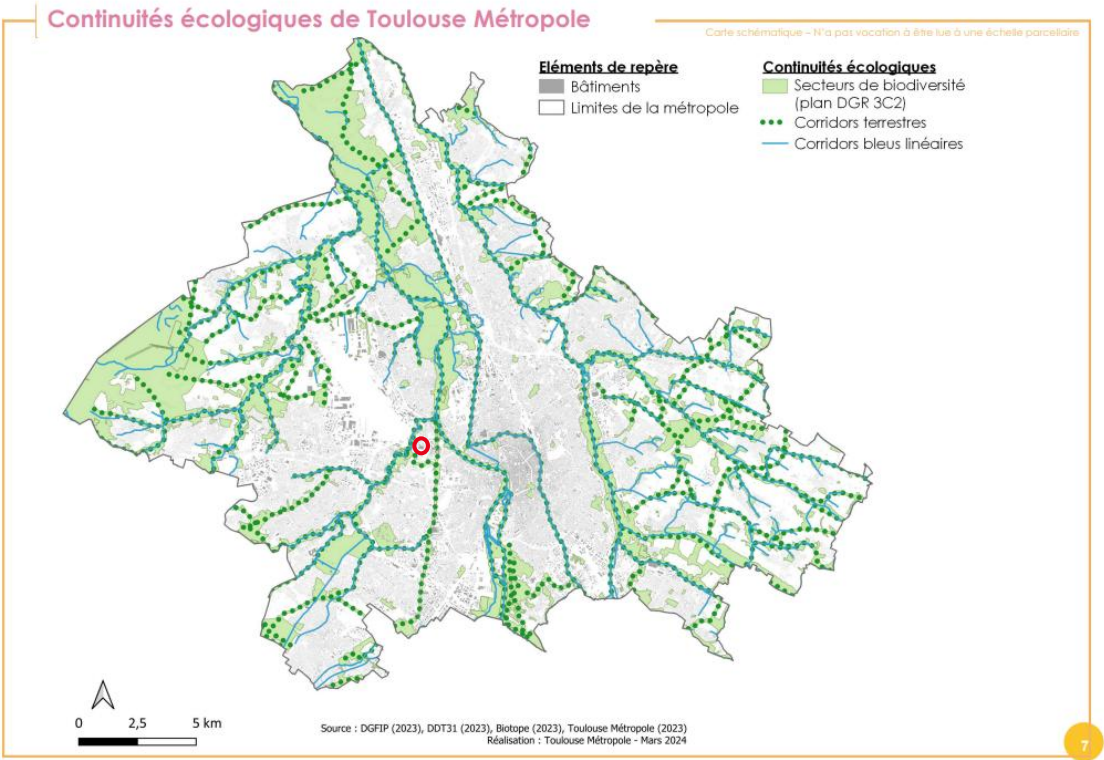
Le projet de requalification du Lidl Purpan est situé en contexte urbain, dans une zone pavillonnaire, urbanisée et jouxtant l'hôpital Toulouse Purpan. Toulouse Métropole a intégré la notion de trames vertes et bleues (TVB) dans sa stratégie d'aménagement du territoire, conformément au Grenelle de l'environnement et aux objectifs de préservation de la biodiversité. Ces trames, qui correspondent respectivement aux continuités écologiques terrestres et aquatiques, ont été formellement identifiées et cartographiées dans le PLUi-H. Leur inscription réglementaire permet d'assurer une meilleure prise en compte des corridors écologiques dans les projets d'urbanisme, en orientant les choix d'aménagement vers les formes les plus durables et résilientes. Ainsi, la métropole veille à maintenir et renforcer les connexions entre les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en limitant la fragmentation des habitats naturels, dans une logique de planification territoriale équilibrée et respectueuse du vivant.

Ainsi, le projet se situe à proximité immédiate des secteurs de biodiversité, corridors terrestres et corridors bleus déjà identifiés.



1 | UNE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES TRAMES VERTE ET BLEUE

FICHE 1.1 | PRÉSERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ECOLOGIQUES ●●●●●●●●



1 | UNE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES TRAMES VERTE ET BLEUE

FICHE 1.2 | PRÉSERVER LA TRAME BLEUE ET SES ABORDS ●●●●●●●●

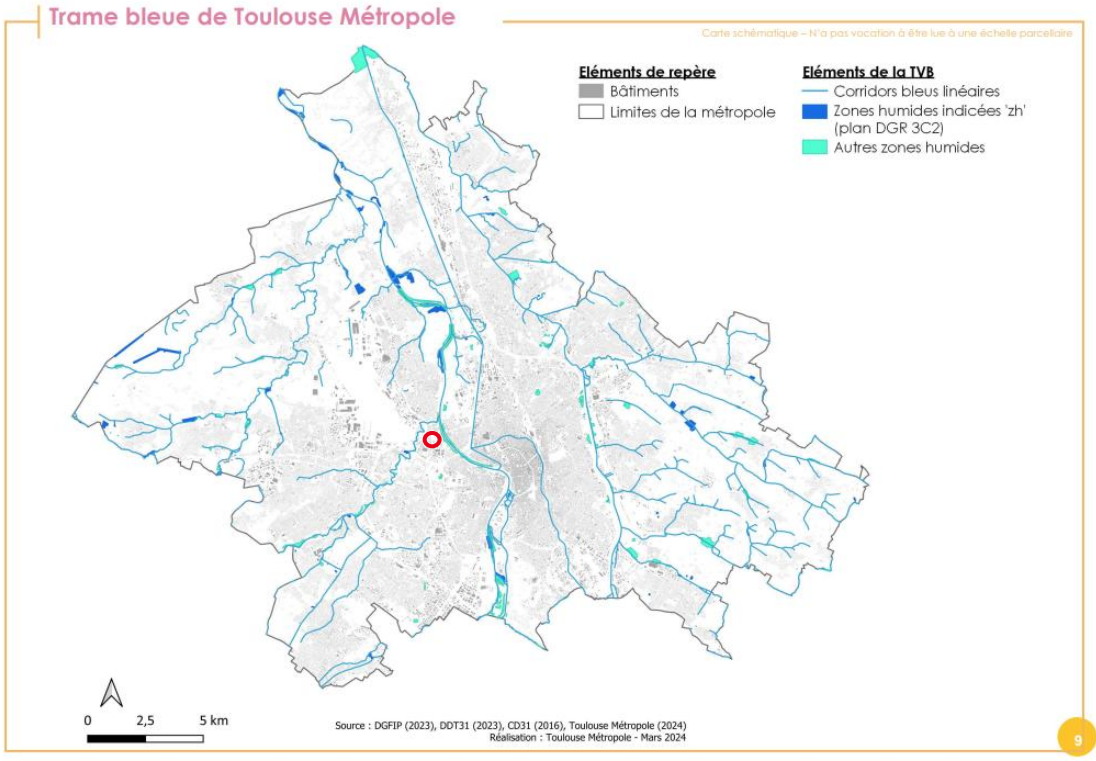


Figure 7 : Cartographie des trames bleues de Toulouse Métropole (Source : : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole, 2024)

Tel qu’indiqué dans l’OAP thématique « qualité environnementale » du PLUi-H, **le projet doit également participer à connecter les grands parcs entre eux, en favorisant les aménagements paysagers et les**

liaisons modes actifs existants ou projetés et renforcer les trames éco-paysagères. L'objectif étant de connecter, à terme, tous les grands parcs de la métropole Toulousaine entre eux.

Grands Parcs métropolitains

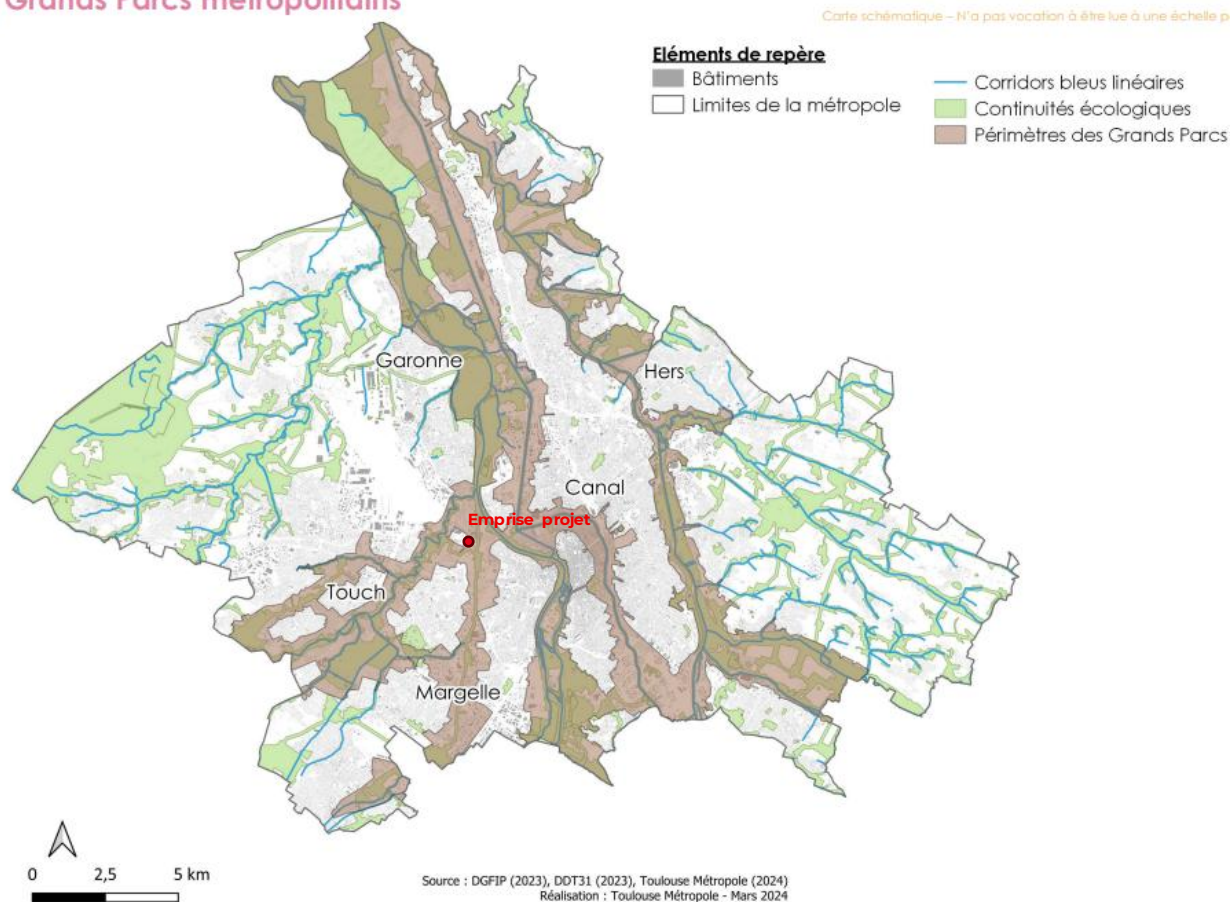


Figure 8 : Situation du projet vis-à-vis des grands parcs métropolitains et connexions transversales inter-parcs (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole, 2024)

Le projet se situe en interface directe avec une zone identifiée en « secteur de biodiversité », telle que définie dans le PLUi-H de Toulouse métropole. Cette zone comprend notamment des milieux sensibles tels que des cours d'eau ou des zones humides, qui jouent un rôle écologique majeur dans le maintien des continuités écologiques, la régulation hydrologique et la préservation d'habitat d'espèces patrimoniales. Conformément aux orientations et prescriptions du PLUi-H, il est impératif que le projet respecte l'intégrité de ces milieux, en évitant toute altération de leur fonctionnement naturel, en maintenant des zones tampons végétalisées, et en assurant la continuité des corridors écologiques. Toute intervention devra donc être conçue en cohérence avec les objectifs de préservation et de valorisation de la trame verte et bleue intercommunale.

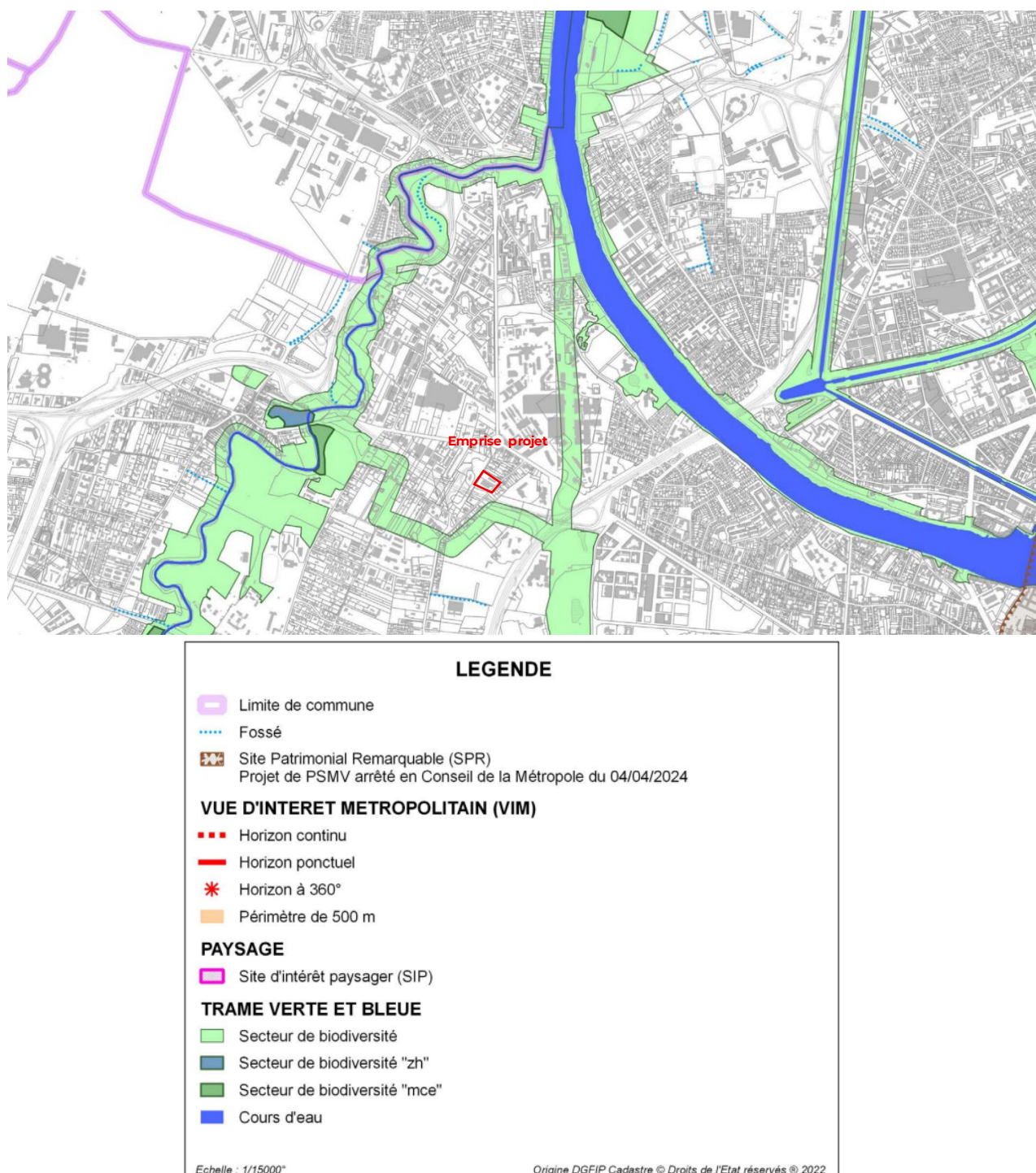


Figure 9 : Cartographie des trames vertes et bleues et situation du projet vis-à-vis des connexions transversales inter-parcs (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole, 2024)

1.6 Secteurs d'exposition au bruit

Le projet est implanté dans une zone classé « C » de bruit selon le PLUi-H de Toulouse Métropole. Cette classification indique un niveau sonore environnemental élevé, notamment lié au trafic routier, potentiellement entre 55 ou 65db ou plus, selon les mesures locales. Or, de nombreuses études démontrent que ce niveau sonore impacte significativement la biodiversité aviaire. Conformément au PLUi-H, il est donc indispensable d'intégrer des mesures de limitation du bruit dès la phase conception du projet (contrôle sonore, dispositifs d'atténuation acoustique, écrans végétaux etc.), ainsi que des zones tampons ou de quiétude pour recréer des habitats favorables pour les oiseaux.

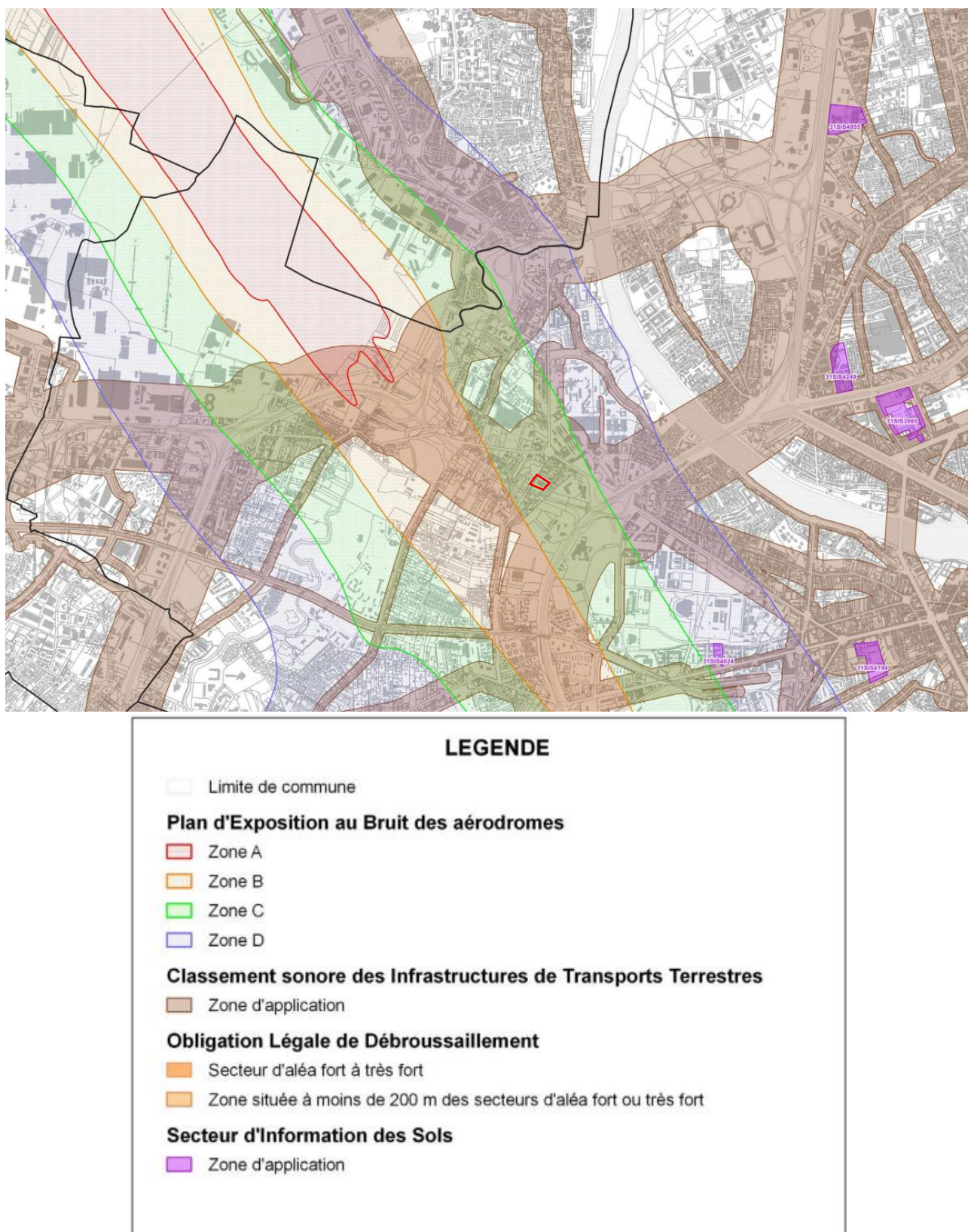


Figure 10 : Cartographie des zones de bruit (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse Métropole)

De plus, toutes futures constructions projetées dans ce périmètre doivent intégrer des normes minimales d'isolation acoustique imposées, conformément au PPBE de Haute-Garonne.



Figure 11 : Schéma d'aménagement pouvant permettre de limiter l'exposition aux bruits (Source : Extrait du PLUi-H de Toulouse métropole)

1.7 Eclairage

L'éclairage nocturne artificiel peut avoir des effets négatifs importants sur la biodiversité, en perturbant les cycles biologiques, les comportements de déplacement ou de reproduction ou d'alimentation de nombreuses espèces notamment les insectes, oiseaux et chauves-souris. Consciente de ces enjeux, Toulouse métropole a intégré dans son PLUi-H des recommandations pour limiter cette pollution lumineuse : réduction de l'intensité et de la durée d'éclairage, orientation des lumières vers le sol, usage de LED à lumière chaude, et mise en place des trames noires. La Métropole applique également une extinction partielle de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin, dans une logique de sobriété et de préservation des continuités écologiques nocturnes (trame noire).

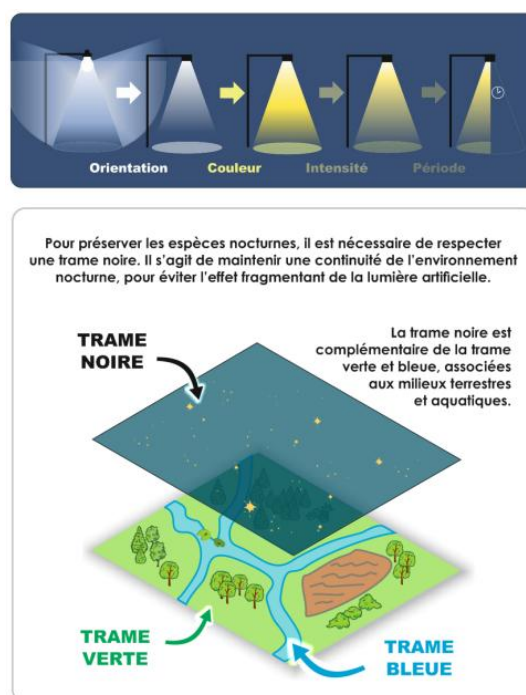


Figure 12 : Schéma explicatif des trames noires (Source : extrait du PLUi-H de Toulouse métropole)

1.8 Energies renouvelables

Le PLUi-H soutient activement le développement des énergies renouvelables dans une logique de transition écologique et de sobriété énergétique. Il encourage l'installation de dispositif solaire (notamment photovoltaïque sur les toitures et parkings), le développement des réseaux de chaleur alimentés par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, solaire), et la création de zone d'Accélération pour les Energies Renouvelable (ZAE nR). Le document fixe également des objectifs concrets pour les constructions neuves, avec des obligations croissantes d'intégration de solutions énergétiques durables. Ces orientations s'inscrivent dans une volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer l'autonomie énergétique du territoire.

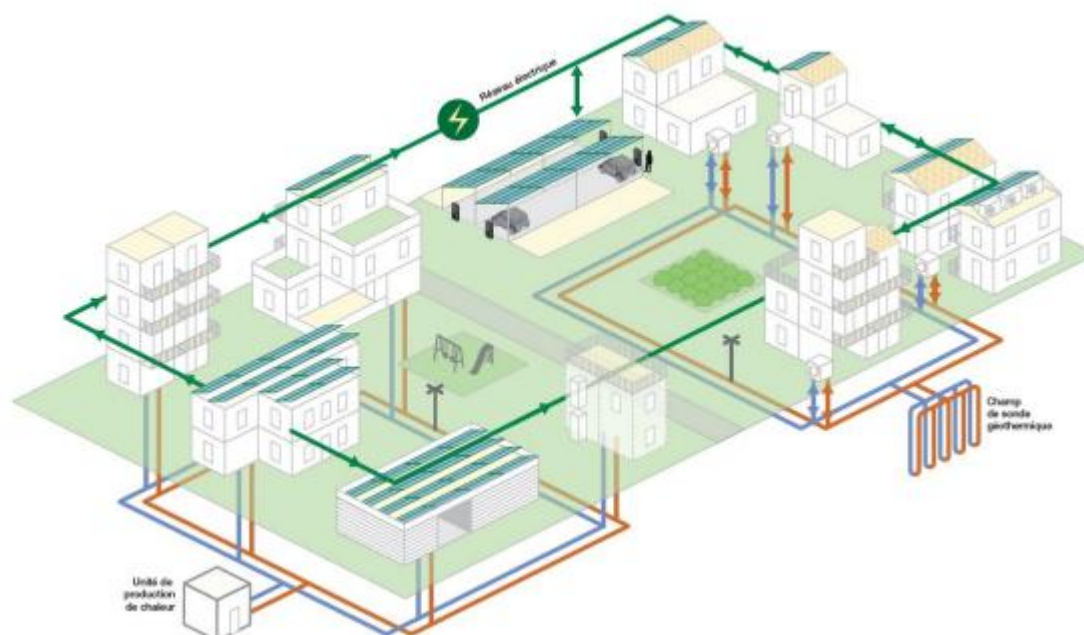


Figure 13 : Schéma d'un exemple de construction à énergies renouvelables (Source : extrait du PLUi-H de Toulouse métropole)

Dans cette optique, le projet de réaménagement du Lidl dans un local plus grand prévoit la mise en place de 330 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur bâtiment ainsi que 400m² d'ombrière sur les stationnements.

1.9 Eaux pluviales

Le PLUi-H de Toulouse Métropole impose une limitation stricte de l'imperméabilisation des sols dans tout nouveau projet, afin de maîtriser le ruissellement des eaux pluviales, préserver la fonction écologique du sol et prévenir les risques d'inondations. Toute surface imperméabilisée issue d'une construction ou d'un aménagement doit être compensée par des dispositifs adaptés – rétention, infiltration, aménagements végétalisés – permettant de réduire les rejets pluviaux vers les réseaux publics. De plus, la métropole, accompagnée par le Cerema, travaille sur une cartographie du potentiel de désimperméabilisation, afin d'identifier les sites propices à renaturaliser les surfaces minéralisées.

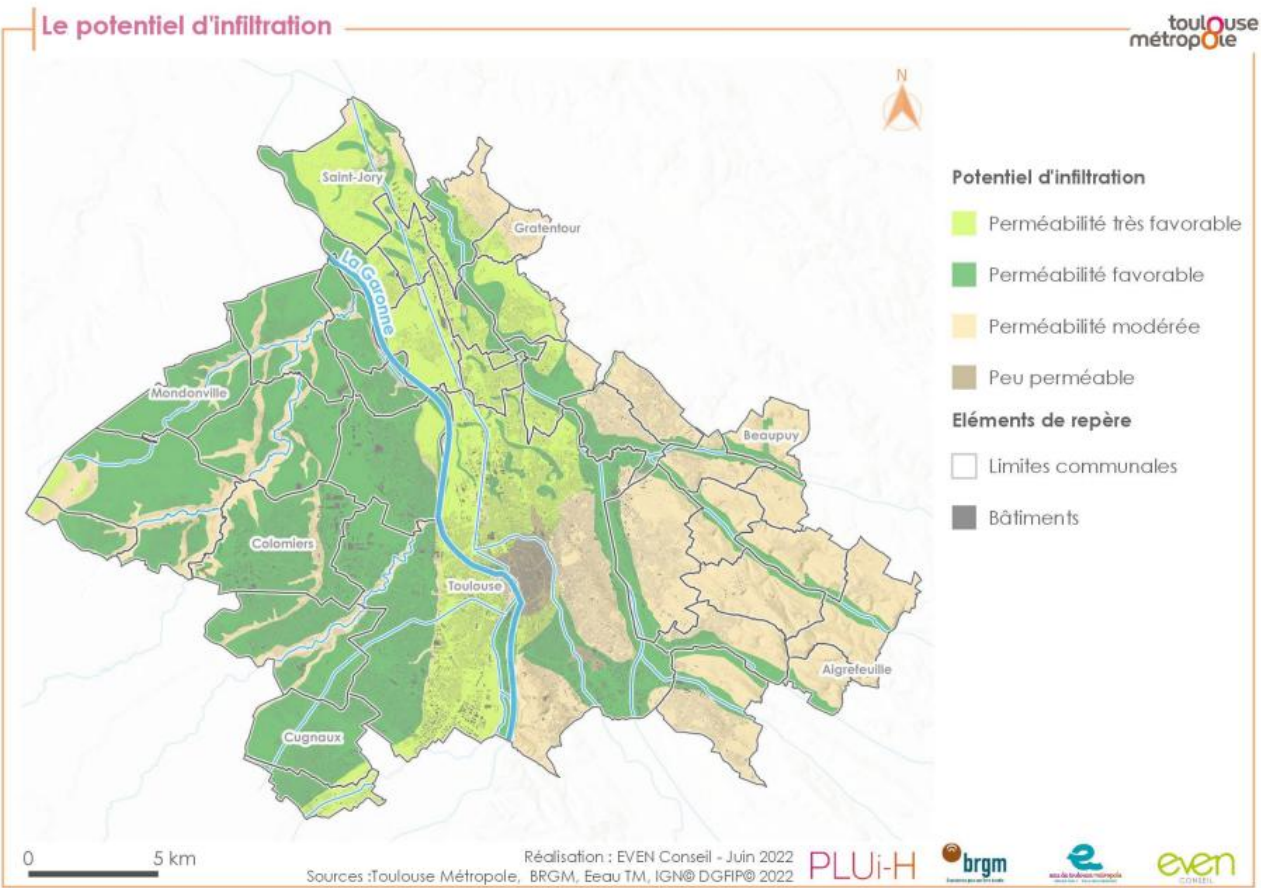


Figure 14 : Schéma du potentiel d'infiltration (Source : extrait du PLUi-H de Toulouse métropole)

Dans cette optique, le projet devra traduire ces orientations en favorisant l'infiltration à la source des eaux pluviales (en fonction de la perméabilité des sols en place) et désimperméabiliser au maximum l'existant et notamment les places de stationnements mais également remplacer les zones actuelles minéralisées par des espaces de pleine terre.

2 Diagnostic écologique

Tableau 1 – Calendrier des prospections

Date	Auteurs	Jour	Prospections	Conditions météorologiques
18/07/2025	MS	0.5	Habitat-Faune-Flore	23°C, nuageux, pas de vent

2.1 Les habitats et flore du site

Un habitat désigne un milieu homogène, défini par le même cortège de végétation. Les habitats suivants ont été inventoriés au sein du site :

Le projet se situe dans un contexte urbain et est majoritairement composé d'habitats anthropiques : bâtiments, voiries, parking et habitations.

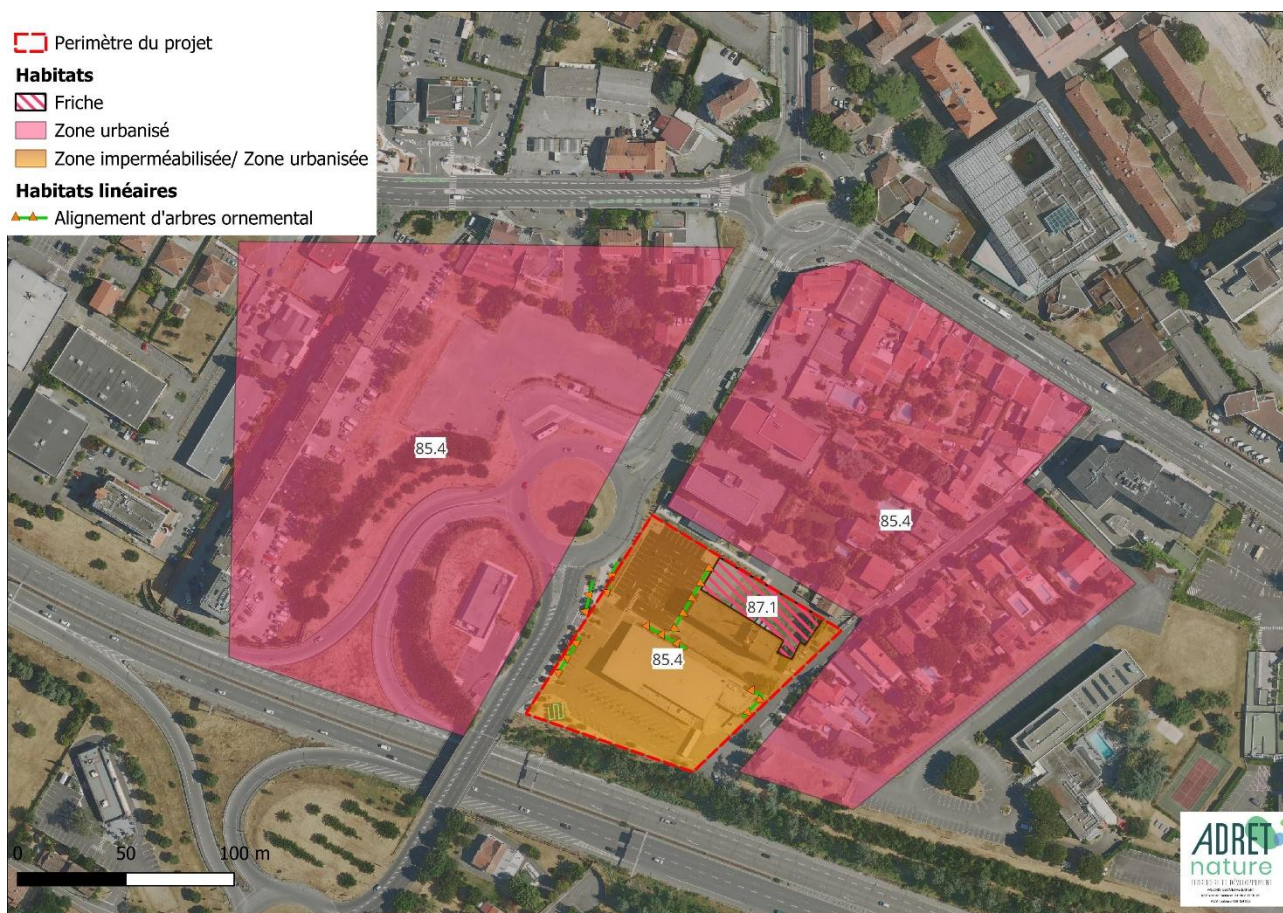


Figure 15 : Cartographie des habitats du site (Source : ADRET Nature, 2025)

Une friche est située au Nord du site du projet, n'appartenant pas pour le moment au Lidl, cet habitat est un milieu plus ou moins influencé par l'intervention de l'Homme et régulièrement perturbé. Certaines espèces rudérales ont été inventoriées (non exhaustif car la parcelle n'étant pas accessible directement, il a été difficile de relever toutes les espèces).

Une liste non exhaustive a quand même été effectuée :

Tableau 2 : Espèces floristiques présentes sur le site (Source : ADRET Nature, 2025)

Nom espèce	Nom latin
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
petit coquelicot	<i>Papaver dubium</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Laitue sauvage	<i>Lactuca virosa</i>
Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i>
Lierre de Perse	<i>Hedera colchica</i>
Buisson ardent	<i>Pyracantha</i>
Laurier tin	<i>Viburnum tinus</i>
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>

Cette friche représente un enjeu **faible**.

Des arbres ornementaux et arbustes ont été répertoriés sur le projet. Ce sont principalement des espèces ornementales qui présentent un enjeu faible en terme floristique et habitat naturel.



Figure 16 : Photographie des arbres ornementaux côté impasse de Maubec (Source : ADRET Nature, 2025)



Figure 17 : Photographie de la plantation d'arbres fruitiers derrière le magasin (Source : ADRET Nature, 2025)



Figure 18 : Photographies de deux points de vue de la friche au Nord du projet (Source : ADRET Nature, 2025)

Trois espèces de plantes exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site et ses abords :

Tableau 3 : Liste des espèces exotiques envahissantes sur le site (Source : ADRET Nature, 2025)

Nom espèce	Nom latin
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca decandra</i>
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>
Bambou	<i>Bambusa</i>



Figure 19 : Photo de l'Erable negundo (Source : ADRET Nature, 2025)



Figure 20 : Photo du raisin d'Amérique présent sur site (Source : ADRET Nature, 2025)

L'enjeu est **modéré** pour ces espèces, ce sont des espèces qui doivent être maîtrisées, car elles peuvent se répandre massivement et dominer d'autres espèces.



Figure 21 : Cartographie des espèces exotiques envahissantes sur le site et ses abords (ADRET Nature, 2025)

Les périodes d'intervention pour chacune des ces espèces est précisé ci-après et pourra être appliqué en phase travaux :

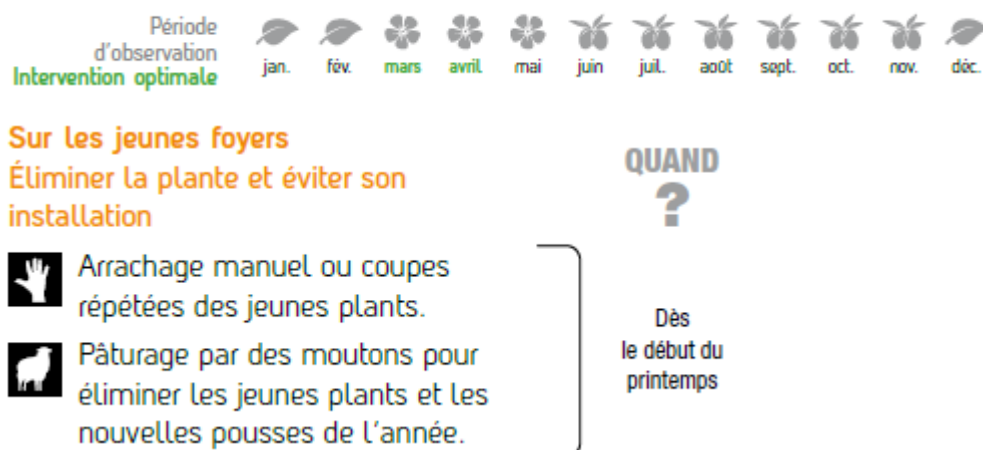


Figure 22 : Mesures de gestion de l'érable negundo (source : MNHN, GRDF, Fédération Nationale des Travaux Publics, ENGIE Lab CRIGEN, 2016)



Figure 23 : Mesures de gestion du Raisin d'Amérique (source : MNHN, GRDF, Fédération Nationale des Travaux Publics, ENGIE Lab CRIGEN, 2016)

Aucune espèce protégée n'a été identifiée dans le secteur d'après les données bibliographiques et les prospections de terrain. L'enjeu est globalement **faible** pour la flore.

2.2 Faune du site

D'après les recherches bibliographiques (INPN, Biodiv'Occitanie) 186 espèces d'oiseaux, 23 mammifères, 6 espèces d'insectes et 25 espèces d'amphibiens ont été recensés sur la métropole de Toulouse. Le secteur étant assez grand et le projet étant situé en milieu urbain, peu d'espèces inventoriées dans la bibliographie sont présentes sur le site et ses abords étudiés.

2.2.1 Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été répertoriée sur le projet, ce qui est justifié en l'absence d'habitats favorables pour ces espèces. En revanche, d'après les données bibliographiques 19 espèces d'amphibiens ont été répertoriées dans le secteur. En effet, le Touch et la Garonne se situent à moins d'un kilomètre du projet, des amphibiens peuvent être présents le long de ces cours d'eau. Les amphibiens peuvent également être présents près des zones d'habitations si celles-ci présentent des points favorables pour leur zone de reproduction, comme des piscines, des mares dans les jardins ou des dépressions en eau temporaire par exemple.

2.2.2 Avifaune

2 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site :

Tableau 4 : Liste des espèces d'oiseaux inventoriées sur site (Source : ADRET Nature, 2025)

Nom espèce	Nom latin
Merle Noir	<i>Turdus merula</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>

En effet, ces deux espèces étant assez communes surtout en milieu urbain. L'enjeu est **faible** pour l'avifaune pour le site et ses abords.

D'après les données de l'INPN, 186 espèces d'oiseaux sont répertoriées sur la liste et d'après Biodiv'Occitanie 103 espèces ont été observés sur le secteur. Les observations ont été relativement plus nombreuses aux abords du Touch, secteurs caractérisés par la présence d'habitats variés et favorables à l'avifaune.

En revanche de nombreuses espèces communes d'oiseaux s'adaptent aux milieux anthropisés (la mésange charbonnière ou bleue, l'étourneau, le rougegorge familier ou bien les fauvettes à tête noire), rendant pertinent le développement de micro-habitats urbains dédiés à la reproduction et à l'alimentation.

Comme mentionné précédemment, une friche est localisée au Nord du projet. Il s'agit d'un habitat ouvert, caractérisé par une végétation pionnière et ponctuellement arboré, pouvant également constituer un milieu favorable aux espèces inféodées aux milieux ouverts.

2.2.3 Mammifères

Actuellement l'enjeu est **faible** pour les mammifères, en raison de l'artificialisation du milieu et de la fragmentation des habitats.

Toutefois, certaines espèces opportunistes et généralistes, telles que le Hérisson d'Europe ou la Pipistrelle commune par exemple, sont connues pour leurs capacités d'adaptation aux environnements urbanisés. Ainsi, la présence de friches, de haies résiduelles ou de petits espaces enherbés peut offrir des conditions favorables pour l'alimentation, les déplacements voire la reproduction de ces espèces.

2.2.4 Insectes

La friche au Nord n'a pas été prospectée correctement car elle n'était pas accessible, aucun insecte n'a été inventorié lors de la dernière sortie. L'enjeu est donc **faible** pour les insectes.

Cependant, la proximité de la Garonne et du Touch constitue un facteur favorable à la présence d'insectes, notamment de groupes inféodés aux milieux humides et ouverts, tels que les odonates (libellules et demoiselles) et certains rhopalocères. Bien que le site du projet se situe en ville, la présence de corridors écologiques à proximité, ainsi que d'espaces végétalisés résiduels, peut permettre l'accueil ponctuel de ces espèces, notamment pour leurs phases de pontes de chasse, de reproduction ou de déplacement. Ces groupes sont également sensibles aux micro-habitats (prairies, zones humides, haies etc..) qui sera intégré dans le cadre des aménagements.

2.2.5 Reptiles

Pour les reptiles, les habitats du site présentent peu d'intérêt. En effet, aucun abri (ronciers, haies, tas de bois ou de pierres) n'a été recensé. De même, la friche n'est probablement pas utilisée pour de la chasse. Enfin, le contexte du site, une zone pavillonnaire, est peu favorable pour leur cycle de vie. Seul le Lézard des murailles, une espèce anthropophile, peut être présent sur le site. L'enjeu est **faible**.

3 Synthèse des enjeux écologiques

L'état écologique initial de la zone d'étude permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité.



Figure 24 : Cartographie des enjeux (Source : ADRET Nature, 2025)

Le site présente des habitats à enjeux principalement faibles. La friche présente un intérêt pour les espèces de plantes rudérales. Les arbres présentent un enjeu faible, car ce sont des espèces ornementales encore peu développées (Prunier cerise). Les espaces de plantation sont très entretenus et présentent alors une flore peu diversifiée. L'enjeu est donc **très faible**.

En ce qui concerne la faune, la majorité des habitats sont de très faible intérêt. La friche est favorable à un cortège d'insectes très communs et les arbres et arbustes sont favorables aux espèces très communes citées auparavant, le Moineau domestique et le Merle noir. Les enjeux restent **faibles**.

Le site s'inscrit dans un contexte anthropisé écologiquement non fonctionnel. Il est en effet très enclavé dans la zone urbaine. Ce site est donc principalement favorable à des espèces anthropophiles communes. Cependant, le site est à proximité de la trame verte et bleue du Touch et de la Garonne, ce qui peut permettre le déplacement de certains animaux (principalement oiseaux, chiroptères...).

4 Préconisations environnementales pour favoriser la biodiversité du site

4.1 Rappel sur le contexte écologique

La zone d'étude est localisée dans un contexte urbain, à l'Ouest de Toulouse dans le quartier Purpan. Elle comprend un bâtiment commercial et ses annexes, un parking et des espaces verts.

Des corridors écologiques appartenant à la Trame verte et bleue sont présents aux alentours de la zone d'étude mais sont perturbés, voire interrompus, par les nombreux aménagements du secteur. Ces flux biologiques concernent notamment les ZNIEFF présentent autour de la Garonne et du Touch. Les aménagements permettront de se connecter à la trame verte prévue par le PLU de la commune.

La friche présente à proximité, peut également être considérée comme un habitat intéressant pour certaines espèces inféodées aux milieux ouverts. Le site du Lidl pourrait donc être aménagé dans une optique de connecter ces trames.

Actuellement, le site est composé en grande majorité d'un milieu anthropisé, de petits espaces verts, d'une friche et des arbres ornementaux.

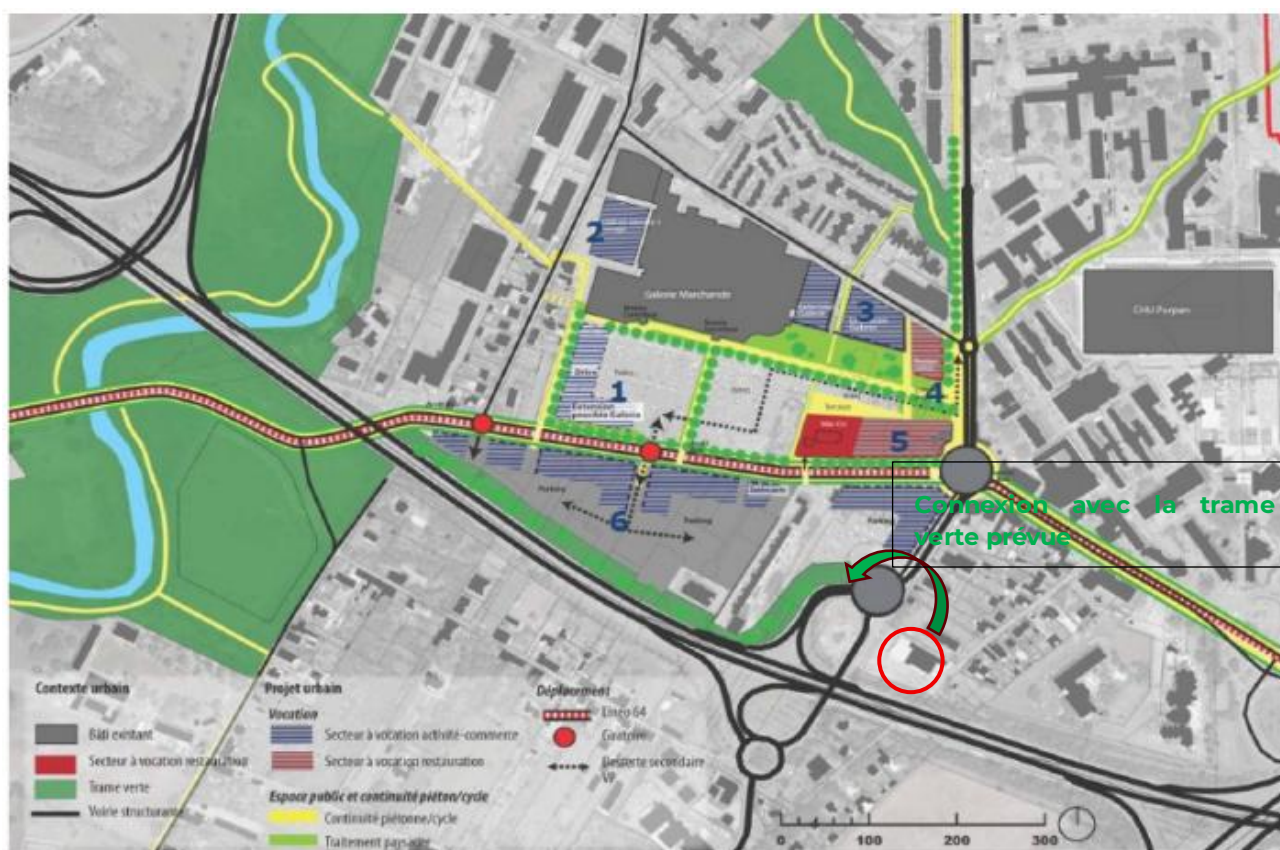


Figure 25 : Plan de l'OAP 5D - Purpan (Source : Toulouse métropole)

4.2 Valorisation écologique du site

A la suite de cette évaluation écologique, des aménagements vont être mis en place afin d'avoir une amélioration de biodiversité, de la flore locale au sein des espaces verts et de pouvoir accueillir plus de faune.

4.2.1 Phasage des travaux

Le phasage des travaux constitue une mesure essentielle pour limiter l'impact des activités humaines sur la faune, en particulier durant les périodes critiques telles que la reproduction, la nidification ou l'hivernation. Ce phasage repose sur une planification fine des interventions en fonction du calendrier biologique des espèces présentes sur site. Il s'agit de reporter ou d'avancer certains travaux destructeurs d'habitat (le terrassement par exemple) afin d'éviter toute perturbation pendant les phases sensibles identifiées lors de l'étude écologique préalable. Cela implique une coordination étroite entre maîtres d'ouvrages, les écologues

et les entreprises, ainsi que l'intégration de fenêtres temporelles précise dans le planning global du chantier. Cette approche permet de concilier les impératifs techniques du projet avec les exigences de la biodiversité.

Période de reproduction	Jan	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec
Amphibiens												
Chauve-souris												
Insectes												
Mammifères												
Oiseaux												
Reptiles												

Figure 26 : Période de reproduction des différents taxons faunistiques (Source : ADRET Nature)

En ce qui concerne le projet, très peu de faune a été identifié sur le site. Cette période n'est pas nécessaire à prendre en compte pour la phase travaux ou pour les aménagements.

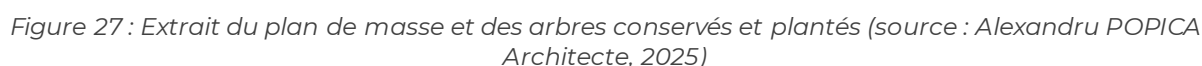
4.2.2 Aménagement pour la valorisation du site

❖ Plantation de haies pour les espaces verts

Les haies sont des habitats favorables pour la faune. En effet, les haies sont intéressantes pour la l'avifaune, c'est un lieu d'alimentation, de nidification et de quiétude. Les haies peuvent également servir de caches pour les reptiles et de refuge et d'alimentation également pour les insectes.

Il est important de savoir qu'une haie joue un rôle important pour faciliter l'infiltration de l'eau dans le sol et limite son ruissellement en surface. Enfin, les racines des arbustes permettent de fixer le sol, évitant les éventuels glissements de terrain et le maintien des talus.

Dans le cadre du projet, 10 arbres existants seront conservés, 6 arbres seront transplantés et 29 arbres supplémentaires seront plantés, contribuant à la diversification verticale des strates végétales et à l'enrichissement du maillage écologique local. Ces essences, sélectionnées parmi la flore locale ou adaptée, offriront à terme des gîtes potentiels pour différentes espèces faunistiques, notamment l'avifaune, les chiroptères et certains insectes arboricoles. En complément de leur rôle structurant dans le paysage, ces arbres participeront activement à la création de micro-habitats favorables à la nidification, au repos ou à l'alimentation de nombreuses espèces.



L'état actuel du site se caractérise par une forte imperméabilisation et une minéralisation des surfaces, générant ce que l'on qualifie de « sol morts », dépourvus de fonction écologique. Le projet de réaménagement prévoit de substituer ces surfaces par des sols vivants, en **pleine terre**, favorisant ainsi la restauration de la trame brune et le retour de perméabilité naturelle des sols. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations du PLUi-H de Toulouse métropole, tant en matière de continuité écologiques (TVB) que d'amélioration de l'infiltration et de la gestion durable des eaux pluviales.

Dossier n° : 220401



Figure 28 : Exemple de requalification des sols vivants au LIDL d'Auterive (Source : photo ADRET Nature, 2025)

❖ La noue pluviale

Une noue pluviale permettra la gestion des eaux pluviales à la source et une réinfiltration partielle des eaux. De plus, elle présentera un aspect paysager, enherbé et naturel ; elle permettra de recueillir les eaux pluviales et créer des dépressions en eaux temporaires et ainsi la création d'un habitat supplémentaire pour la faune notamment les amphibiens.

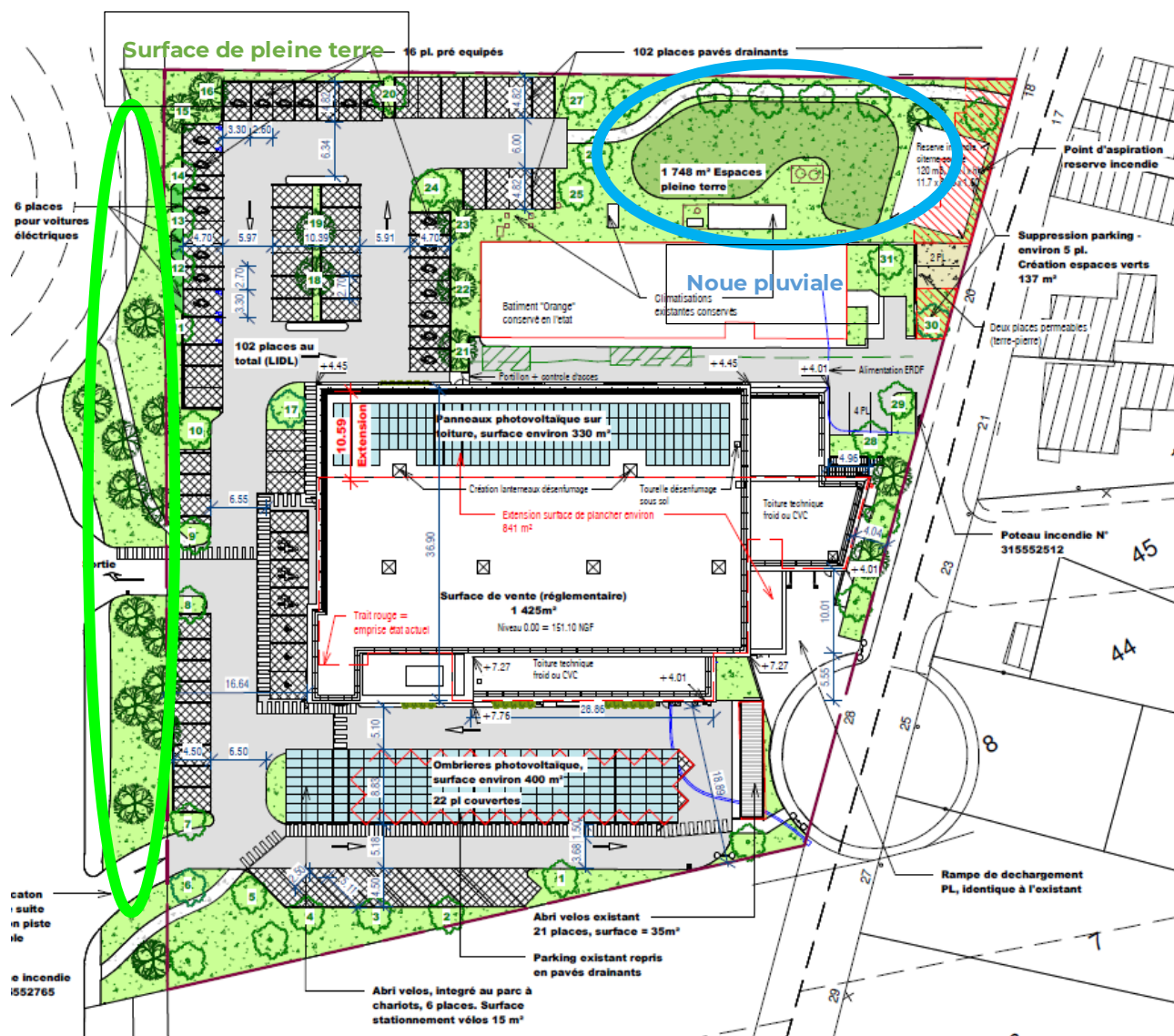


Figure 29 : Plan du projet de réaménagement (Source : Architecte Alexandru POPICA, 2025)



Figure 30 : Exemple d'une dépression en eau temporaire (Source : ADRET Nature, 2025)



Figure 31 : Photographie d'une noue pluviale infiltrante au sein d'un site LIDL existant (Source : VALORIS Géomètre-Expert, 2024)

❖ Gîtes à chauve-souris et nichoir à oiseaux

D'autres aménagements très simples vont être mis en place pour améliorer la vie de la faune. Ce sont les nichoirs et les gîtes à chauve-souris. Actuellement, peu de présence d'oiseau et pas du tout de chauve-souris n'a été observé sur le site. Toutefois, l'installation de ces aménagements permettra de favoriser leur accueil et leur installation ou au moins servir de passage ou des moments de quiétude.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs des trames vertes portées par la ville de Toulouse, en contribuant à la biodiversité urbaine. La mise en place de nichoir permettra d'amener plus d'espèce et leur assurer un confort.

Le présent projet prévoit d'installer ces nichoirs sur la façade du nouveau bâtiment, sous le bandeau alucobond :

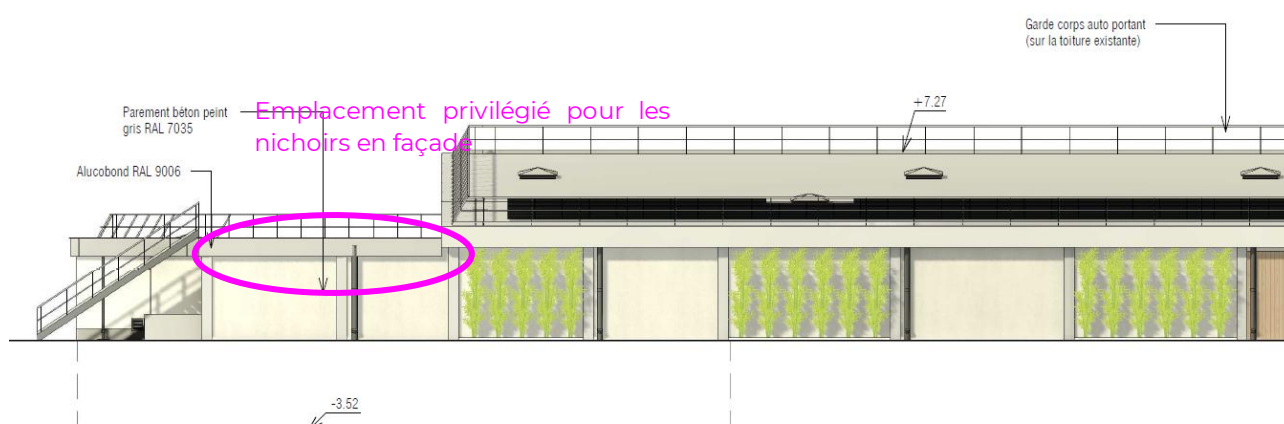


Figure 32 : Extrait du plan de façade du futur projet (adapté de : Alexandru POPICA Architecte, 2025)

Des exemples de nichoirs sont présentés ci-après, mais non exhaustif au regard de tous les modèles possibles.



Figure 33 : Exemples de gîtes à chauve-souris (Source : Symbiosphère, 2022)



Figure 34 : Exemple de nichoirs à oiseaux intégrés aux bâtiments (source : guide bâtiments durable Brussels, s.d. ; Symbiosphère, 2022)



Figure 35 : Photographie d'une mésange bleue et d'un merle noir pris en zone urbaine dans l'agglomération toulousaine (Source : ADRET Nature, 2025)

❖ Hôtels à insectes

Le mise en place d'hôtel à insectes permettra d'enrichir la faune qui est actuellement pauvre sur le site. Il permettra également de sensibiliser les usagers à un moyen de préserver cette faune.

Il sera placé au milieu des espaces verts ou des haies, afin que ce soit un lieu attractif pour cette petite faune, il doit également avoir une bonne orientation afin que les insectes puissent bénéficier des rayonnements.

Il peut être composé de :

- Fagots de tiges creuses et à moëlle (bambou, roncier, etc.) pour les hyménoptères solitaires ;
- Ecorces pour les chrysopes ;
- Boîte avec une ouverture de 10 mm de diamètre pour les bourdons ;
- Du vieux bois empilé pour les insectes xylophages ;
- Fibres de bois ou paille pour les forficules ;
- Pomme de pins pour les coccinelles ;
- Des rondins de bois percés pour les abeilles charpentières.



Figure 36 : Photographie d'un hôtel à insecte au Lidl d'Auterive (31) (Source : ADRET Nature, 2025)

L'hôtel présenté ci-dessus se situe aux abords d'un parking de Lidl existant. C'est un hôtel à insectes complet, bien orienté et placé au milieu des espaces verts.

❖ Passage pour la petite faune

Dans le cas où l'aménagement futur comporterait des clôtures, elles devront intégrer des dispositifs de passage pour la petite faune (hérissons, amphibiens, petits mammifères). Ces ouvertures, réparties à intervalle réguliers à la base des clôtures, permettront de maintenir la continuité écologique entre les différents espaces verts. Cette mesure simple mais efficace évite la fragmentation des habitats et s'inscrit dans les recommandations des trames vertes et bleues à l'échelle territoriale.

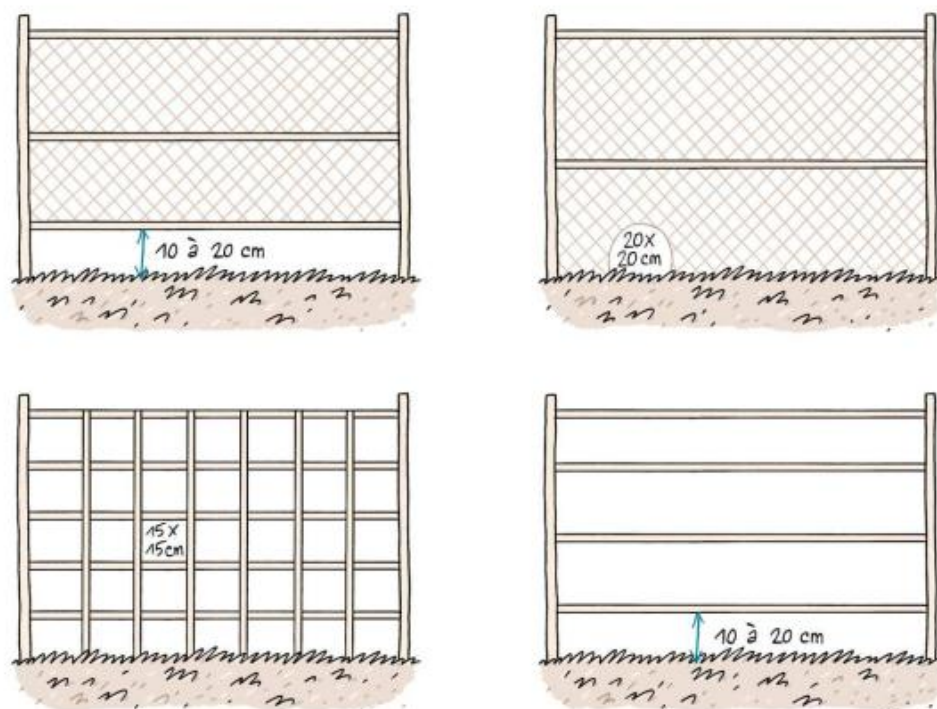


Figure 37 : Clôture avec passage pour la petite faune (Source : Bruxelles Environnement)

❖ Panneaux de sensibilisation

Afin de sensibiliser les usagers du site (clients, employés etc.), un panneau informatif sera disposé à proximité des nouveaux aménagements. Ils permettent d'expliquer l'importance des friches urbaines pour la biodiversité, des nichoirs pour la faune ou encore de la libre ré infiltration des eaux pluviales à la source.

Ces aménagements pourront faire prendre conscience au public de l'importance de la biodiversité et de sa préservation.



Figure 38 : Panneau de sensibilisation au Lidl d'Auvergne (Source : ADRET Nature, 2025)

❖ Liaisons douces

Afin de faciliter les déplacements et l'accès au magasin, les liaisons douces sont valorisées, les accès existants au site seront conservés et réutilisés dans le projet, tandis qu'une piste cyclable sera créée afin d'accéder aux abris vélos.

Il y a actuellement plusieurs arrêts de bus à proximité du commerce, desservi par le réseau Tisséo dont les lignes 45, 46, et 66, ainsi qu'une piste cyclable qui longe l'entrée actuelle du magasin et un accès piétonnier.



Figure 39 : Cartographie avec les liaisons douces aux abords du projet (Source : Google maps)

❖ Panneaux solaires

La prise en compte des énergies renouvelables est essentielle pour l'insertion des projets dans la politique actuelle de transition écologique et développement des énergies renouvelables. Dans cette optique, le projet de réaménagement du Lidl dans un local plus grand prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur bâtiment, d'ombrières sur les parkings et candélabres solaires.



Figure 40 : Candélabres solaires au Lidl d'Auterive (Source : ADRET Nature, 2025)

5 Synthèse générale des mesures d'aménagement

Le projet d'aménagement et de valorisation écologique du site Lidl de Purpan intègre une série de mesures visant à favoriser la biodiversité, en ciblant un large spectre de groupes taxonomiques : avifaune, entomofaune, herpétofaune, chiroptères et flore locale.

Pour le projet d'aménagement et de valorisation écologique du Lidl de Purpan, il est conseillé de :

- conserver un maximum d'arbres existants et renforcer les trames vertes : 10 arbres conservés, 6 transplantés et 29 arbres supplémentaires plantés, des zones de pleine terre seront créées en remplacement de surfaces imperméabilisées et minérales existantes,
- intégrer une noue pluviale infiltrante afin de gérer les eaux de ruissellement à la source tout en renforçant la fonctionnalité écologique du site,
- installer des dispositifs favorables à la faune dans les zones peu fréquentées du site : hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux et gîtes à chauves-souris,
- installer des panneaux de sensibilisation afin d'accompagner une démarche de pédagogie environnementale à destination des usagers du site,
- mettre en place des dispositifs d'énergies renouvelables : panneaux photovoltaïques en toiture, ombrières sur parkings et candélabres photovoltaïques. Cela contribuera à la réduction de l'empreinte carbone de l'enseigne en favorisant la production d'énergies renouvelables.

L'ensemble de ces actions permet d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable et de continuité écologique, en cohérence avec les orientations des trames vertes et bleues du territoire toulousain.